



LUNETTES ET INSERTS CORRECTEURS :

MÉTHODE :

Chez Uvex, la méthode est la suivante :

- 1) Avec son ordonnance, le salarié fait une demande à son Entreprise. L'Entreprise titulaire d'un contrat de fournitures de lunette correctrice avec UVEX valide la demande par un bon de commande et l'envoie chez l'opticien partenaire.
- 2) L'opticien reçoit le salarié, valide la monture et complète le bon de commande avec la prescription puis envoie le bon de commande à UVEX.
- 3) UVEX adresse un devis au distributeur qui l'envoie à l'Entreprise.
- 4) Dès acceptation du devis, UVEX fabrique la lunette et l'envoie dans les 10 jours à l'opticien.
- 5) L'opticien convoque le salarié, contrôle et règle la lunette avec lui.



Rocher
SERVICES

Z.A. des 3 pins
42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél. 04 77 51 79 47
Fax 04 77 51 29 73
<http://www.rocher-service.fr>

rocher.services@orange.fr